

POINT 12 (c) À L'ORDRE DU JOUR

Sebastian Rodrigues

Vice-président national du SEIC aux droits de la personne

Rapport du printemps de 2019

La sensibilisation à la diversité ainsi que sa reconnaissance et sa célébration au niveau de la base semblent croître de jour en jour.

Il est particulièrement encourageant de voir la motivation de diverses sections locales à célébrer et à favoriser la diversité en leur sein.

J'ai pu constater le véritable esprit des chefs syndicaux locaux qui reconnaissent, appuient et adoptent différentes cultures et célèbrent couramment la diversité. Cela favorisera grandement la solidarité.

Des progrès ont été réalisés pour ce qui est des plans de recrutement car l'employeur s'est engagé à établir des objectifs de recrutement et a déclaré qu'il avait commencé à établir des répertoires aux fins du recrutement et de la dotation en personnel, ce qui permettra de combler les lacunes de dotation du point de vue de différents groupes recherchant l'équité.

Pendant la réunion patronale-syndicale, j'ai traité du besoin de remplacer le terme **minorités visibles** par **groupes raciaux visibles**. L'employeur a déclaré qu'il examinerait ce terme mais que « minorités visibles » est celui que prévoit la législation.

Selon les statistiques de l'employeur, environ 60 % des membres du personnel d'EDSC qui ont un handicap pourront prendre leur retraite d'ici cinq années. C'est le taux d'admissibilité à la retraite le plus élevé du ministère. EDSC déclare qu'il continue de faire la promotion du recrutement de personnes ayant un handicap dans le cadre de son programme de conciliation travail-vie personnelle.

Du point de vue des droits de la personne, je crois qu'il y a lieu d'exprimer de l'inquiétude au sujet des crimes haineux et de l'effet qu'ils ont sur des personnes innocentes. Par exemple, un récent incident islamophobe met en évidence l'effet que les crimes haineux et l'ignorance peuvent avoir. Un attentat insensé qui a coûté la vie à une cinquantaine de membres de la communauté musulmane de la Nouvelle-Zélande a eu lieu le 8 mars 2019.

Les employé-e-s et les membres du SEIC tiennent à témoigner leurs plus sincères condoléances à leurs amis musulmans, aux victimes des attentats insensés

survenus aux mosquées de Nouvelle-Zélande ainsi qu'aux familles des victimes et à la communauté.

Le SEIC défend les droits de la personne et condamne tout acte de violence et de haine causant la perte de citoyennes ou citoyens innocents.

Combien de fois avons-nous assisté à des crimes haineux envers des membres de la communauté des lesbiennes, gais et personnes bisexuelles, allosexuelles, transgenres et transsexuelles, des membres des Premières Nations, Métis et Inuits, des membres de groupes raciaux visibles, des personnes ayant un handicap et des femmes dans nos collectivités? Il est parfois difficile de travailler ensemble en solidarité, mais chacun-e d'entre nous peut contribuer, ne serait-ce qu'un peu, à la promotion de la paix grâce à la compréhension de notre diversité culturelle et au respect de nos différences culturelles.

L'employeur a déclaré qu'il avait procédé à une campagne éclair d'auto-identification (déclaration volontaire) mais qu'il en mènerait une autre parce qu'il trouvait que de nombreux employé-e-s n'avaient pas participé à la première et que les résultats ne témoignaient pas bien des différents groupes désignés.

Nous semblons avoir un défi d'auto-identification semblable à relever au sein de notre syndicat. Dans nos lieux de travail, il arrive que nous nous heurtions à des problèmes ayant trait aux droits de la personne, par exemple en matière de santé mentale et de handicap invisible. Si nous luttons et souffrons en silence, nous nous trouvons à nous détruire à petit feu. Nous devons avoir le courage d'étudier nos options; il n'y a pas de meilleure solution que de **s'auto-identifier** et de se renseigner auprès de notre **bureau régional ou national** au sujet du **comité régional et/ou national sur les droits de la personne et les relations interraciales**.

Présenté respectueusement.

En toute solidarité,

Sebastian

*Vice-président national aux droits de la personne et
président du Comité national des droits de la personne et des relations interraciales*

*« Nous sommes bien **plus puissants** quand nous nous tournons les uns vers les autres et non contre les autres, lorsque nous célébrons notre diversité... et ensemble abattons les murs imposants de l'injustice. » Cynthia*

McKinney

Rapport sur les activités de S. Rodrigues, VPN aux DP, pour la période d'octobre 2018 à mars 2019

- Le 10 octobre 2018 : Réunion du Comité national du SEIC sur les finances
- Du 11 au 14 octobre 2018 : Formation et réunion de l'EN du SEIC
- Le 15 novembre 2018 : Téléconférence avec le réseau national des minorités visibles
- Le 27 novembre 2018 : Téléconférence avec le réseau des membres ayant un handicap
- Le 16 janvier 2019 : Téléconférence avec le Comité de consultation patronale-syndicale sur les ressources humaines
- Du 3 au 5 décembre 2018 : Réunion du Comité national sur les droits de la personne de l'AFPC
- Le 28 janvier 2019 : Conversation téléphonique avec la VPEN du SEIC au sujet de questions de DPRI
- Le 5 février 2019 : Téléconférence de l'EN du SEIC
- Le 25 février 2019 : Téléconférence de l'EN du SEIC
- Le 28 février 2019 : Téléconférence avec le Comité directeur national sur la diversité et l'inclusion
- Le 18 mars 2019 : Téléconférence avec le Comité de consultation patronale-syndicale sur les ressources humaines